



ORDECO

BONCZYK Christophe

**3053 Route de MONCLAR
82370 VILLEBRUMIER**

06.73.18.53.35.

christophebzk@gmail.com





ORDECO

Dépôts Déchets sauvages, administratifs ou pénal ?

Procédure Pénale

Procédure administrative

Quel choix , quels intérêts ?

Cas concret : Ses limites.



Procédure pénale

Contraventions : C/2 150 Euros C/3 450 euros
C/5 1500 Euros

En fonction : emplacements réservés, nature, sans autorisation sur terrain privés, avec un véhicule...

Pas de mesure coercitive
Amende ou Ordonnance pénale

Agents : OPJ, APJ, agents fonctionnaires et gardes désignés par code forestier



PROCEDURE ADMINISTRATIVE

ARRÊTÉS MUNICIPAUX : Un arrêté interdisant les dépôts et abandons déchets hors des emplacements réservés constitue la base légale.

PROCÉDURE : Agents municipaux APJ, APJ A, élus « OPJ », Police Municipale, Garde champêtre, ...



PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Modus Operandi :

- 1 - Constatations terrain et prise de photos + enlèvement des papiers avec preuve d'identité
- 2 - Courrier mise en demeure de retrait si pas d'urgence ou courrier information et retrait immédiat. => **Si OK fin de procédure**
- 3- **Si pas de retrait** : rapport de constatation, retrait aux frais du pollueur
Envoi copie rapport, état de frais et mise en demeure recouvrement

Attention : tarifs adoptés par délibération !!!
(location de benne + temps de travail de l'agent qui nettoie)

=> Si payé : Fin de procédure

- 4- **Si impayé** : émission d'un titre de recette, dépôt au trésor public en vue de la poursuite par la trésorie + envoi du rapport au procureur





Choix et intérêts

La PROCÉDURE PÉNALE :

- Sera effectuée par Gendarmerie ou Police Nationale (Gratuit)
 - Permet mise en œuvre des moyens spéciaux si déchets dangereux
 - Nécessite un dépôt de plainte (déplacement à BT ou CP)
 - Délai de traitement aléatoire mais plutôt long (Procédure non prioritaire – peu de spécialiste – rarement de mise en œuvre d'enlèvement)
 - Enlèvement tributaire d'une décision de justice (OMP par ordonnance Pénale) et des limites de leur mise en œuvres.
 - Paiement de l'amende éteint action civile sauf si Ordonnance prévoit nettoyage.
-
-



Choix et intérêts

La PROCÉDURE ADMINISTRATIVE :

- Sera effectuée par Agents sous contrôle Maire
- Permet mis en œuvre rapide de la procédure et l'enlèvement des déchets (Nota : « La poubelle attire la poubelle»)
- Rapport rapide : constatations et photographies
- Délai de traitement beaucoup plus court (30 jours maximum)
- Enlèvement tributaire d'une décision autorité municipale
- Paiement de l'enlèvement par pollueur ou responsable si identifié.





Cas concret : limites

A la création de la Police Municipale de M..82, mise en place de la procédure administrative en accord entre Maire, élus, et Gendarmerie (1 RAESP présent à unité).

Agent PM actif, sollicite Raesp pour faciliter les identifications des Pollueurs (accès fichiers nationaux autorisés), qualifications des déchets et des infractions, retour information réciproque sur les lieux de découverte dépôts.

Deux années 95 % de réussite (enlèvement sans procédure), puis 50 %, jusqu'à quasi abandon de la procédure.

CAUSES : augmentation des autres taches PM, pas d'élú délégué, délais recouvrement Trésorerie longs, décision politique.



RAESP - EAESP



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

.

